

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 12 Votants : 19</p> <p>Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET et Bénédicte JOUVE</p> <p>Absents : Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL et Ernest FRANCO</p> <p>Pouvoirs : Elisabeth CAILLOZ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Pascale MILLOT HAUK), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Sébastien BLANC), et Ernest FRANCO (pouvoir donné à Véronique PROT)</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien BLANC</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-020
SEANCE DU 14 MARS 2019**

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : VENTE DES PARCELLES AB 21 ET AB211

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme
Vu l'avis des domaines en date du 20/03/2018*

Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD de la Grande Charrière souhaite accueillir plus de résidents et dans de meilleures conditions. Les dirigeants ont obtenu du département un agrément de 54 lits avec un potentiel d'extension de 10 lits. Le futur établissement se situera à l'entrée de la ville en provenance de Brignais.

La commune est propriétaire de deux parcelles du futur tènement

- Parcelle AB 21 d'une surface de 10a et 86 ca
- Parcelle AB211 d'une surface de 03 a et 35 ca

La vente sera conclue pour un montant de 375.000€

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Autorise : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cette vente pour un montant de 375.000€ (trois cent soixante-quinze mille euros) ainsi que tous les documents y afférents.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20190314-2019-020-DE Date de réception préfecture : 18/03/2019</p>
--	--	---